

Les constats faits au Conseil de l'Europe

- Des employés de plus en plus nomades, qui veulent être mieux connectés.
- Demande interne pour plus de connectivité, d'interaction, de travail collaboratif.
- Progression inéluctable de la dématérialisation de l'information.



Le numérique bouscule les formes traditionnelles de l'organisation du travail. Les institutions doivent donc repenser leur organisation interne.

Connectivité en hausse

- Les agents consultent leur **messagerie professionnelle** sur leur smartphone/ordinateur personnel
- Extension du **réseau wi-fi**. Aujourd'hui limité aux salles de réunions et halls, restaurants. Bientôt disponible dans tous les bureaux également.
- Les bonnes pratiques de management préconisent d'éviter de solliciter les agents en dehors des heures de travail, sauf en cas d'urgence avérée. Cela semble être pourtant une pratique courante dans certains services.

Développement des Outils Collaboratifs

- **Espaces collaboratifs** facilitant le travail en équipe, y compris avec les ressources externes.
- Constat que l'amélioration des services est directement liée à l'usage **d'outils numériques** modernes et adaptés.
- **Réseaux sociaux:**
 - **Les principaux réseaux sociaux** sont déjà utilisés par le Conseil de l'Europe pour communiquer vers l'extérieur.
 - **Guide des bonnes pratiques** établi pour réagir sur les réseaux sociaux au nom de l'organisation.
 - Réflexion en cours pour introduire un réseau **social interne**.



Télétravail

- Premières conventions permettant le télétravail signées en septembre 2012.
- Deux types de télétravail possibles:
 - Occasionnel (maximum 20 jours /an)
 - Régulier (de 10% à 50% du temps de travail par cycles de 2 semaines)
- Pas de statistiques récentes. (En 2014, 10% des agents avaient recours au télétravail occasionnel, beaucoup plus aujourd'hui.)



Télétravail – constats au Conseil de l'Europe

- L'administration encourage le télétravail s'il est compatible avec les intérêts des différentes directions. Il n'est interdit que dans très peu de services.
- Permet une flexibilité géographique plus importante, un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, moins de stress dans les transports, et permet aux agents d'être plus efficaces.
- Si le télétravail est incontestablement en progression, quelques managers restent réticents.

Télétravail et bien-être

Extraits d'une enquête ASSET sur le bien-être fin 2014 pour les points liés aux technologies:

Points positifs:

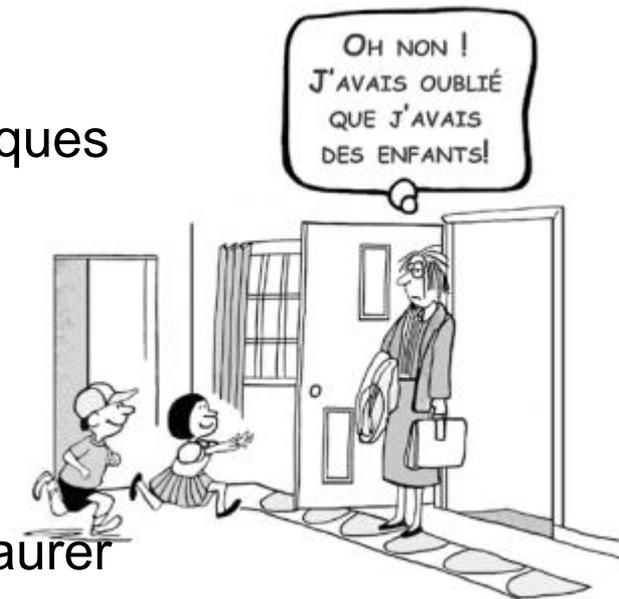
- + Le sentiment de se sentir dépassé par les technologies est en recul par rapport à 2010.
- + Les agents se sentent mieux informés
- + Les agents ont une perception de leur santé physique et morale dans la norme.

Télétravail et bien-être

Extraits d'une enquête ASSET sur le bien-être fin 2014, pour les points liés aux technologies:

Points négatifs:

- Le nombre excessif de plates-formes électroniques est un des facteurs augmentant le stress.
- Le travail interfère plus avec la vie familiale et personnelle des agents, notamment pour ceux pratiquant le télétravail.
- Certains agents estiment qu'il est temps d'instaurer des bonnes pratiques à suivre, pour que le télétravail soit pleinement efficace et encadré.



L'avis du Comité du Personnel

- Le Comité du Personnel constate que l'administration du Conseil de l'Europe semble encourager la connectivité de ses agents, tout en se préservant de fixer les limites qui permettraient d'éviter les dérapages.
- Le temps de travail en dehors des heures ouvrées, en soirée ou pendant les weekends, n'est pas comptabilisé en heures supplémentaires.
- Le Comité du Personnel estime donc qu'il est nécessaire d'établir des principes relatifs aux comportements attendus du personnel, qui limiteront les abus.



L'avis du Comité du Personnel

- Une réflexion est actuellement en cours sur « Le droit à la déconnexion », voire même « le devoir de déconnexion » en vue de maintenir un équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle.



Conclusion

L'ère numérique permet de nouvelles manières de travailler, mais nécessite également de nouvelles règles pour les encadrer.

Merci de votre attention.

 Albania - Albanie Tirana	 Estonia - Estonie Tallinn	 Lithuania - Lituanie Vilnius	 San Marino - Saint-Marin San Marino - Saint-Marin
 Andorra - Andorre Andorre-la-Vieille Andorre-la-Vieille	 Finland - Finlande Helsinki	 Luxembourg Luxembourg	 Serbia - Serbie Belgrade
 Armenia - Arménie Yerevan - Erevan	 France Paris	 Malta - Malte Valletta - La Vallette	 Slovakia - Slovaquie Bratislava
 Austria - Autriche Vienna - Vienne	 Georgia - Géorgie Tbilisi - Tbilissi	 Republic of Moldova - République de Moldova Chişinău	 Slovenia - Slovénie Ljubljana
 Azerbaijan - Azerbaïdjan Baku - Bakou	 Germany - Allemagne Berlin	 Monaco Monaco	 Spain - Espagne Madrid
 Belgium - Belgique Brussels - Bruxelles	 Greece - Grèce Athens - Athènes	 Montenegro - Monténégro Podgorica	 Sweden - Suède Stockholm
 Bosnia and Herzegovina Bosnie-Herzégovine Sarajevo	 Hungary - Hongrie Budapest	 Netherlands - Pays-Bas Amsterdam	 Switzerland - Suisse Bern - Berne
 Bulgaria - Bulgarie Sofia	 Iceland - Islande Reykjavik	 Norway - Norvège Oslo	 "The former Yugoslav Republic of Macedonia" "L'Ex-République yougoslave de Macédoirie" Skopje
 Croatia - Croatie Zagreb	 Ireland - Irlande Dublin	 Poland - Pologne Warsaw - Varsovie	 Turkey - Turquie Ankara
 Cyprus - Chypre Nicosia - Nicosie	 Italy - Italie Rome	 Portugal Lisbon - Lisbonne	 Ukraine Kyiv - Kiev
 Czech Republic - République tchèque Prague	 Latvia - Lettonie Riga	 Romania - Roumanie Bucharest - Bucarest	 United Kingdom - Royaume-Uni London - Londres
 Denmark - Danemark Copenhagen - Copenhague	 Liechtenstein Vaduz	 Russian Federation - Fédération de Russie Moscow - Moscou	

